Bureau de la CLE

Projet d'opération mutualisée et concertée de gestion de l'Hydrocotyle Fausse Renoncule

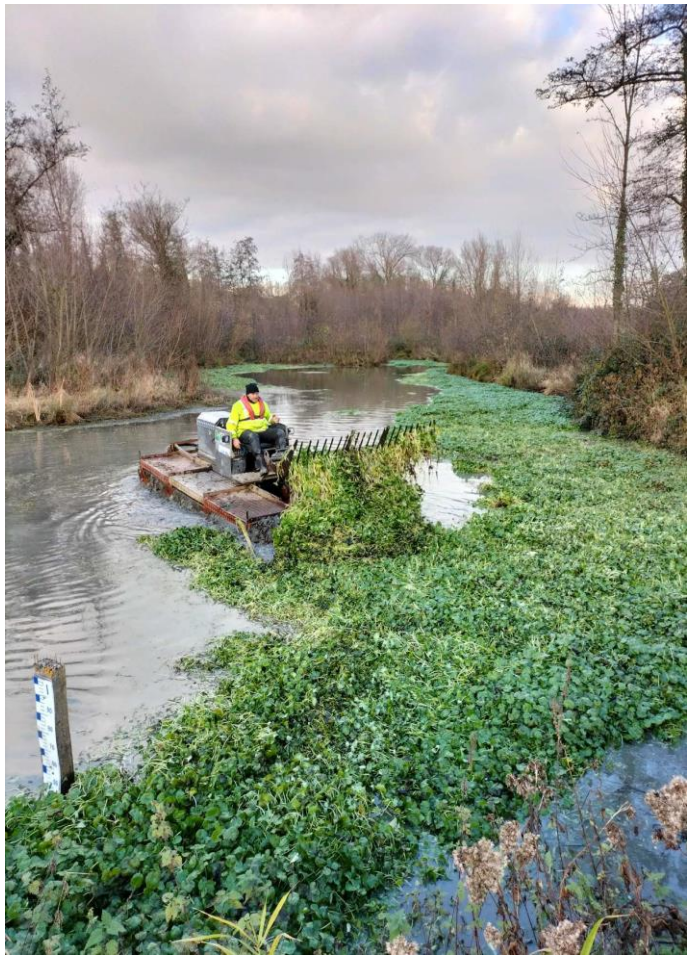

Réunion du lundi 6 mars 2023

9 H 30 - MARBAIX

Ordre du jour

- Rappel du contexte et des enjeux liés à l’Hydrocotyle Fausse Renoncule
- Proposition de projet de gestion mutualisée
- Eligibilité au « Fonds Vert »
- Discussions autour des modalités techniques et financières de poursuite de l’action

Contexte

Cycle de vie

Eté

Printemps

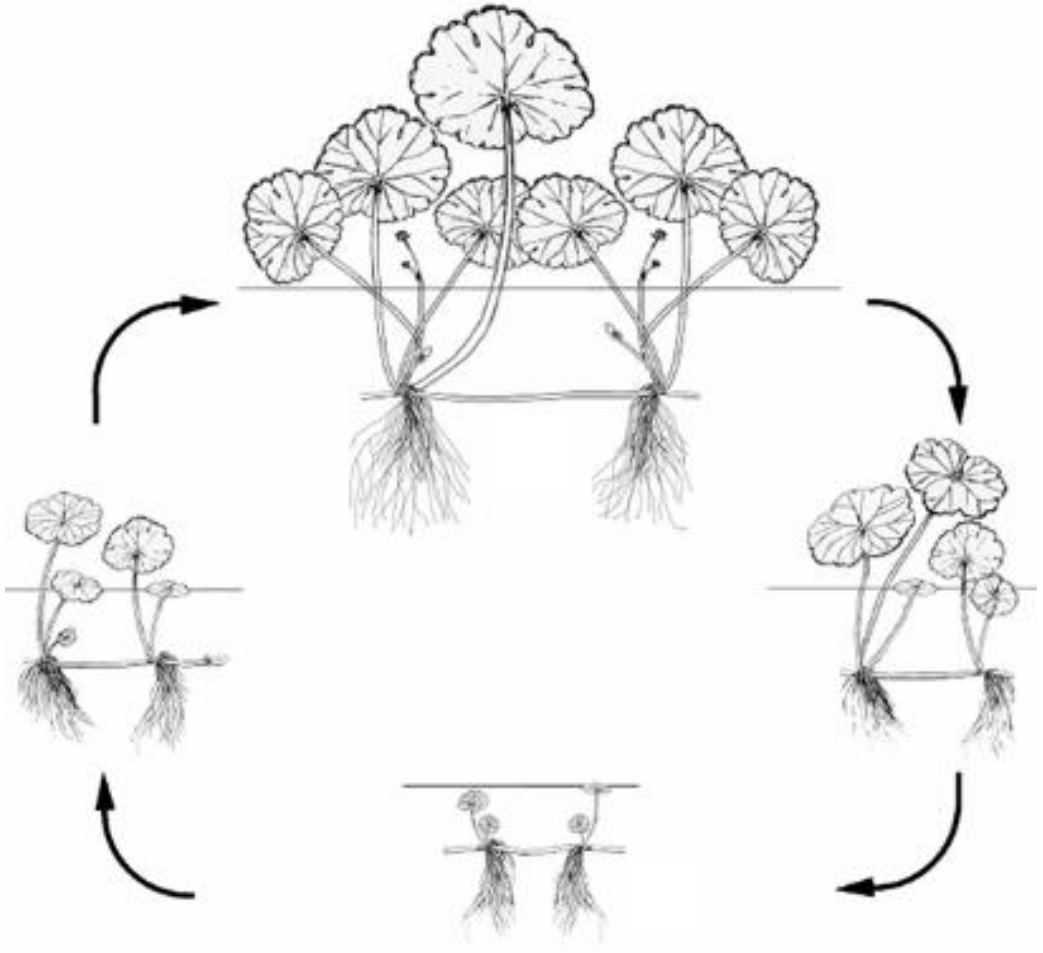

Automne

Hiver

Un fragment d'1 cm peut recréer une colonie s'il comporte un nœud

Causes d'introduction

Transfert dans le milieu naturel

Plante oxygénante dans les aquariums ou les bassins d'ornementation

Impacts sur la biodiversité

- L’Hydrocotyle accélère le processus de comblement des réseaux hydrauliques et plans d'eau en produisant une biomasse très importante, en ralentissant l'écoulement des eaux et en piégeant les particules fines.
- Elle modifie la composition physico-chimique de l'eau (eutrophisation, baisse de l'oxygène dissout) qui a des impacts sur la composition faunistique.
- Le maillage trop dense de rhizomes limite la circulation des poissons
- Elle remplace la flore indigène et a donc des effets indirects sur la faune.

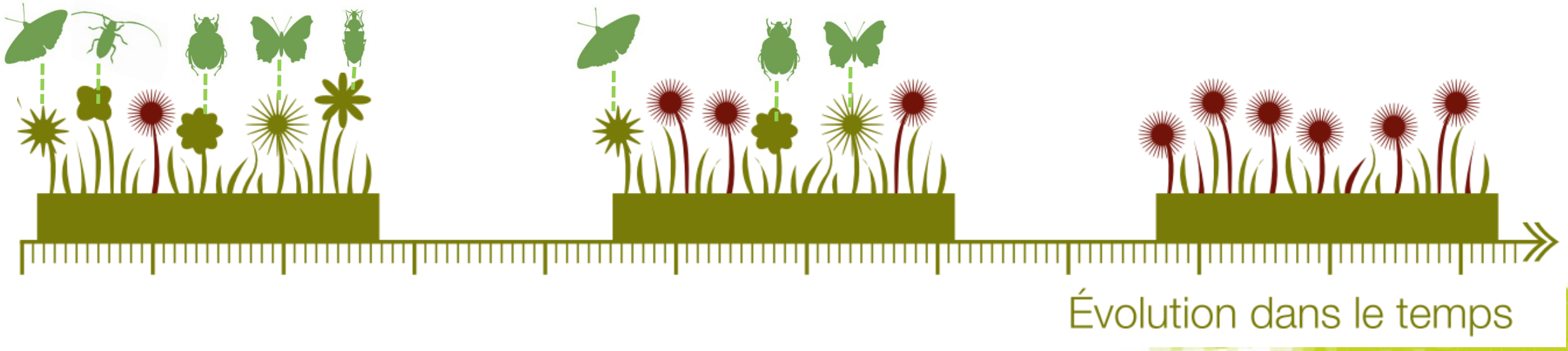

Impacts sur la biodiversité

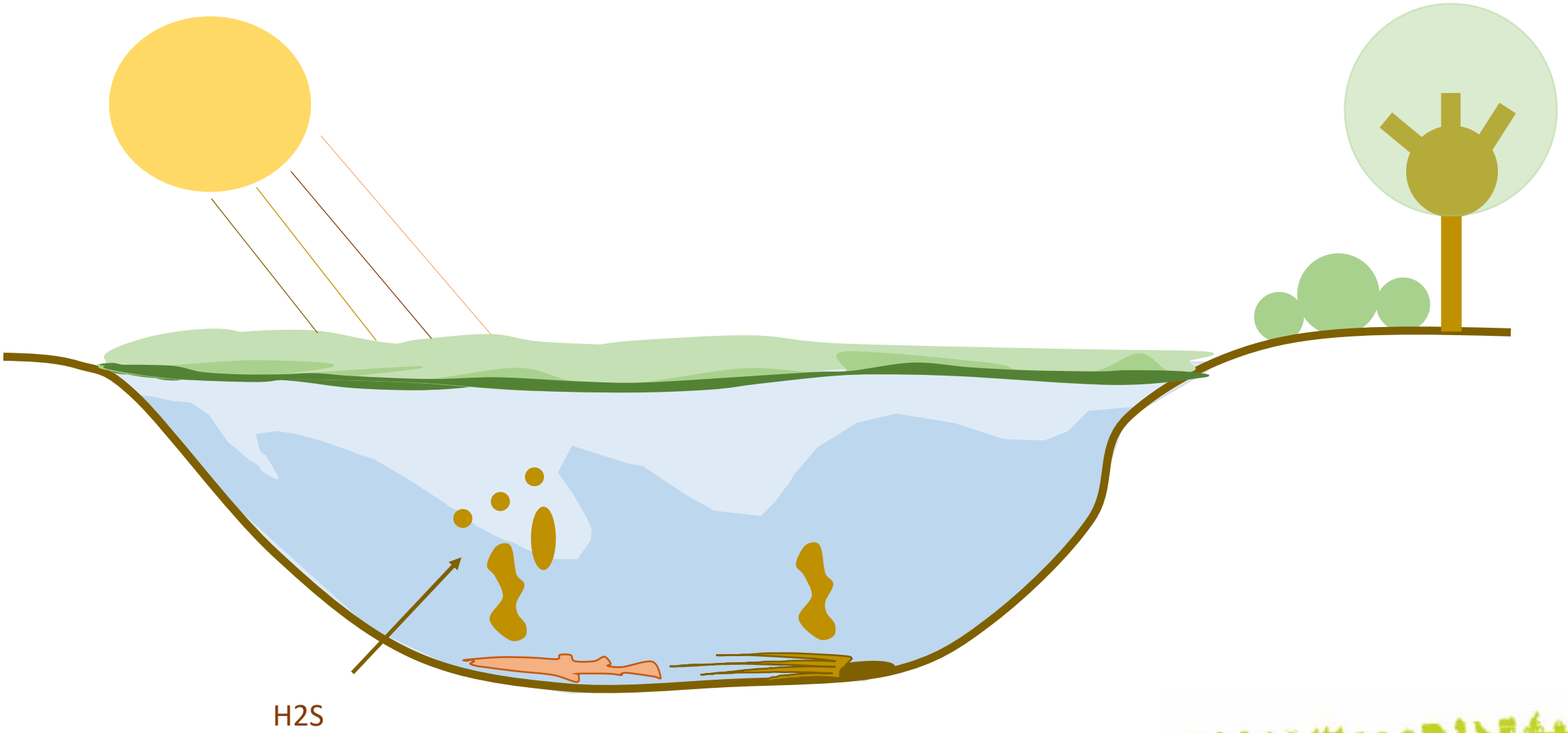

Travaux initiaux

2014

- Mise en place du comité de concertation
- Prise de conscience du caractère invasif de la plante

2015

- Premiers inventaires et évaluation de la situation
- Premières réflexions sur le protocole de lutte

2016

- Finalisation du protocole de lutte
- Recherche de financement

Travaux initiaux

2017

- Recherches de financements auprès de VNF et de l'AEAP
- Lancement de la consultation des entreprises

2018

- Choix du prestataire
- Opérations d'arrachage de Landrecies à Pont sur Sambre
- Arrêt faute de financements (enveloppe totalement consommée)

2019

- Recherche de financements complémentaires (AEAP, VNF et FEDER)

Objectifs de l'Opération 2019-2021

Poursuite des efforts menés avec une Organisation du territoire (AMVS, SMAECEA, VNF, PNR)

> Arrachages annuels exhaustifs réalisés par un prestataire sur 3 ans
> Définition des besoins pour le traitement de la plante en local
> Mise en place d'un dialogue territorial et organisation du travail
> Réflexions autour d'une filière de valorisation des plantes arrachées

Contrainte: La croissance de la plante est rapide et imprévisible

> Mise en place de l'organisation territoriale
> Arrachages systématiques des repousses
> Mise en place d'un réseau de veille
> Elimination des plantes via une filière de valorisation

Localisation des interventions dans le cadre des travaux concertés entre 2020-2021

Secteur d'intervention prioritaire de l'AMVS

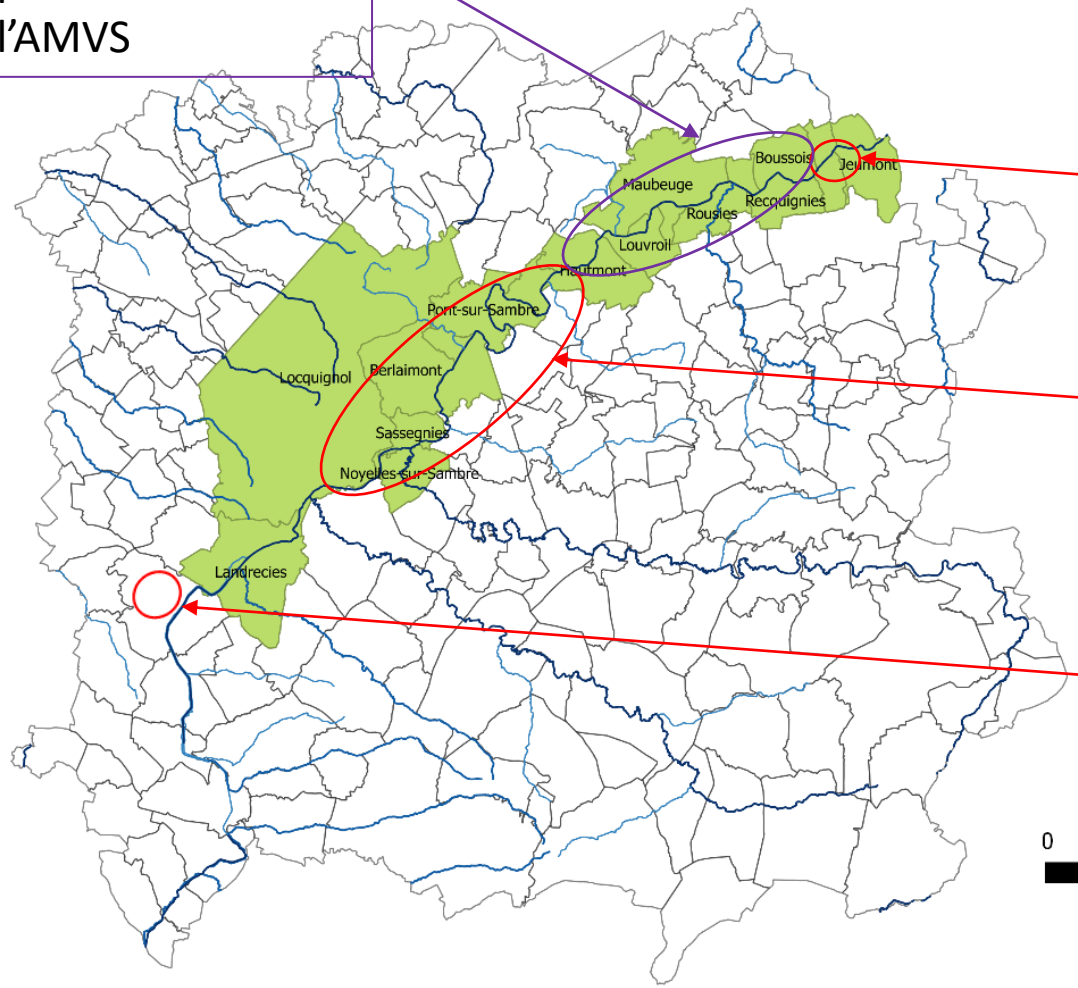

Communes concernées par le projet

Légende

Cours d'eau
- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3

Communes concernées par le projet

Limites communales

Source:
Cours d'eau - BD Carthage - AEAP
Limites Communales - BD Topo - IGN 2012
Communes projet - PNR Avesnois 2016

0 5 10 15 20 km

Fin d'opération SMPNRA réalisée en automne 2021

Zone de travaux PNRA en automne 2020

Zone de travaux bisannuelle SMAECEA (ruisseau de l'ermitage)

Pré-localisation actuelle sur la CAMVS

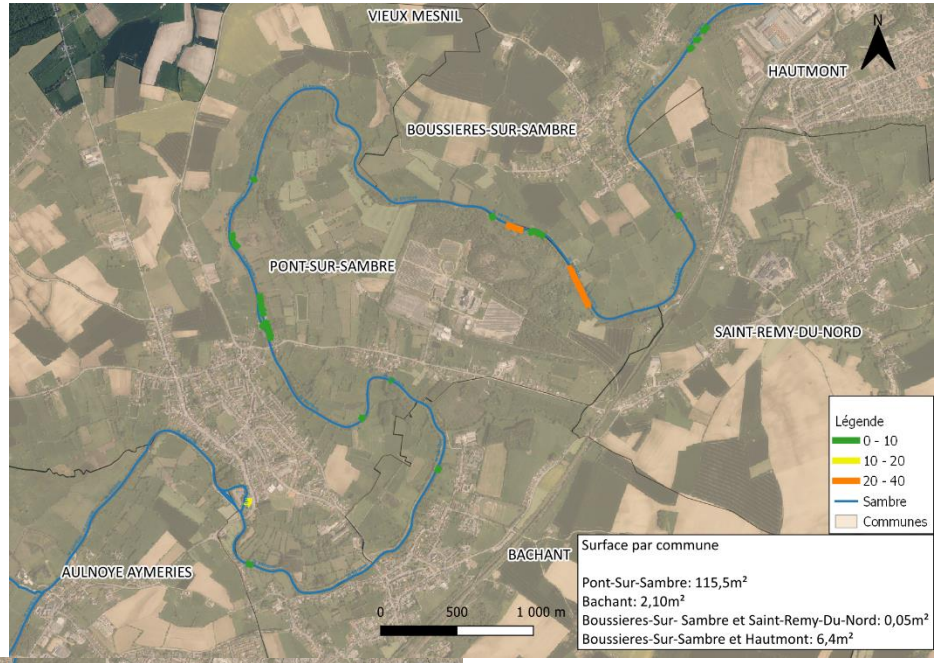

Synthèse des opérations de travaux

Une navigabilité maintenue et une propagation contenue

Depuis 2016 :

- **2 opérations SMPNRA (>35 ha d'herbier arrachés) :**
- 2017 / 2018 : 120 000 € TTC
- 2019 / 2021 : 265 200 € TTC
- **CAMVS en partenariat CCPM :**
- 150 000 € / an en 2021 (pas d'intervention en 2022 suite à retard d'accord de financement)
- **SMAECEA :**
- 30 à 40 k€ tous les 2 ans depuis 2016

Des moyens financiers mobilisés auprès de :

- l'Agence de l'eau, l'Europe (FEDER), VNF

- **Résultats :**

- HFR toujours présente sur le cours d'eau et également dans le voisinage privé du canal (fossés, plans d'eau)

- l'éradication semble difficile

- l'Agence de l'eau, l'Europe (FEDER), VNF

- **Sollicitation de la CLE par M. le Président de la CAMVS en juin 2022 pour la mise en place d'un plan de gestion**

Projet de gestion mutualisée et concertée

- Possibilité de relancer une gestion concertée sous la forme d'une opération mutualisée avec la CAMVS en 2023 - 2024

- Plusieurs maitres d'ouvrage identifiés :

- Le SAGE/PNR peut intervenir pour la coordination, le renfort d'ingénierie, la communication

- Etendue géographique adaptée

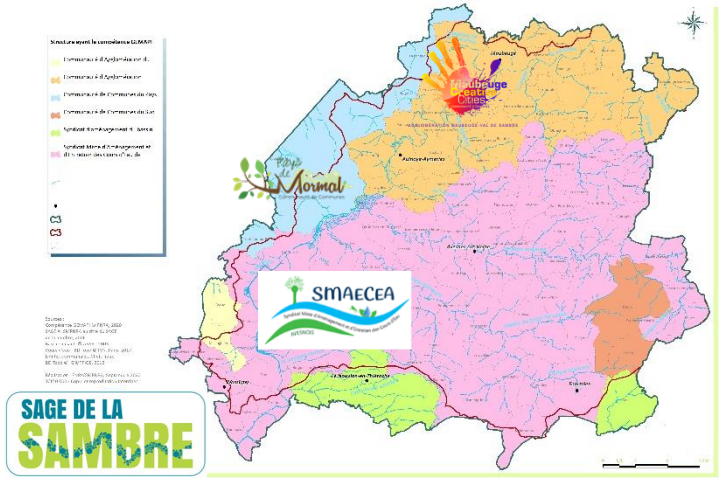

- Des moyens financiers mobilisables :

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

- **CAMVS dispose d'un marché à bon de commande en cours :**

- **Titulaire : Forêts et Paysages SAS**
- **Montant : 150 000 € / an**
- **Durée : jusqu'au 30/06/2023**
- **Convention financière en cours avec** *(95 000 €)* *(155 000 €)*

⇒ **Un nouvel appel d'offre serait à prévoir pour poursuivre en 2024**

=> Un reliquat de 50 000 € sur la convention VNF/CAMVS mais fin au 30 mars 2023

- **Collaboration déjà effective avec :**

- **Le Parc peut assurer une mission de pilotage et de coordination au titre du SAGE**

⇒ **Convention de coopération multipartite à prévoir**

Co-portage proposé

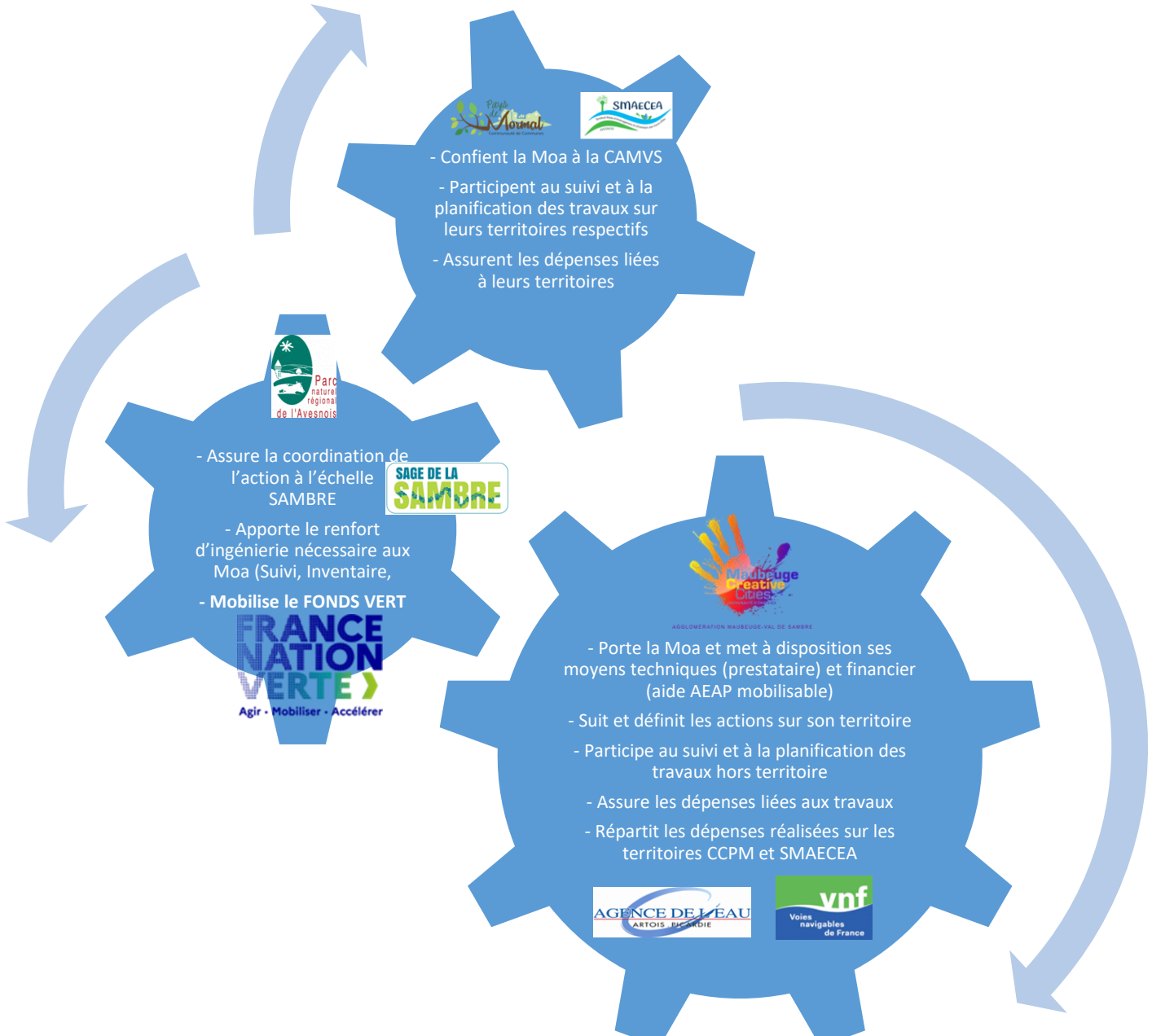

- **Conventionnement multipartite :**

- **Durée de l'action envisageable sur 2023-2024**
- **Formalisation administrative à réaliser :**

=> *Missionner le PNRA par les co-porteurs (lettre + délib)*

⇒ *Établir la convention (validation juridique + délib de chaque partenaire)*

Eligibilité du projet au Fonds Vert

LE FONDS VERT
pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

AXE 3

2 milliards d'euros à destination des collectivités territoriales et leurs partenaires

LES TRAVAUX CONCERNÉS

Les actions éligibles au fonds sont divisées en 4 volets :

1. Mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les aires protégées
- acquisitions foncières parmi les projets d'acquisition par les conservatoires d'espaces naturels déjà recensés.
- études et concertation préalable à la création ou l'extension d'aires protégées et de zones de protection forte.
- investissements pour la mise en œuvre des plans de gestion des Aires Protégées.

2. Protection des espèces
- Protection des insectes pollinisateurs
- Plans Nationaux d'Action pour la conservation et la restauration d'espèces menacées

3. Réduction des pressions
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- dépollution (plastiques, macrodéchets et retrait des navires abandonnés)

4. Restauration écologique
- continuités écologiques
- mouillages écologiques pour la protection des fonds marins
- restauration des sols forestiers

Les bénéficiaires de la mesure sont notamment :
- les collectivités territoriales et groupements de collectivités ;
- les établissements publics locaux ;
- les établissements publics de l'État ou groupements d'intérêt public ;
- les associations ou des fondations ;
- les structures professionnelles gestionnaires d'aires protégées ;
- les gestionnaires et propriétaires forestiers ;
- les gestionnaires d'infrastructures de transport ;
- les gestionnaires de ports.

La demande d'aide et le suivi de l'instruction du dossier s'effecturont sur l'outil **Démarches simplifiées, via la plateforme Aides Territoires**

- **Réduction des pressions et lutte contre les EEE :**

⇒ **150 opérations « coup de poing » finançables (espèces et sites prioritaires)**

- **Le fonds finance ou co-finance : l 'animation, l'ingénierie, les dépenses d'études, d'investissement,…**

⇒ **Pour la lutte contre les EEE peuvent être financées les opérations de régulation (arrachage, faucardage, hersage,…)**

- **Sont éligibles les porteurs : les Col. Ter., leur groupement, les Etablissements Publics locaux**
- **Financement complémentaire dans la limite de 80 % d'aide publique**

Proposition de Plan de financement

Proposition de plan de financement

Montant des Dépenses	**171 400,00 €**		
	Dépenses liées aux travaux		
opération d'arrachage 2023	150 000,00 €	*Budget AMVS alloué à l'opération*	***sous réserve du vote du budget au 31/03***
opération d'arrachage 2024 ?			
Sous Total travaux	**150 000,00 €**		
	Frais de communication		
Editions, diffusion, etc…	**5 000,00 €**	*Pour couvrir des frais de communication nécessaires pour sensibiliser les riverains*	
	Frais d'ingénierie		
Valorisation d'ingénierie des EPCI ?		besoin à définir	
0,2 ETP SMPNRA pour assistance des Moa	**16 400,00 €**	*Estimatif de l'ingénierie PNR*	

Montant des recettes	**171 400,00 €**		
Aide AEAP mobilisable pour les travaux	***45 000 €***	*26,3%*	du montant global de l'opération (reliquat financier d'opération mobilisable uniquement sur la part "travaux")
Aide VNF mobilisable ?	***7 541 €***		reste 50 000 € mobilisables sur la convention VNF/CAMVS 2022 qui touche à sa fin au 31/03/23…
Montant du "Fonds vert" demandé	***84 620,00 €***	*49,4%*	du montant global de l'opération
80 % de l'ingénierie SMPNRA	*13 120,00 €*		
45 % des Travaux	*67 500,00 €*		
80 % de la communication	*4 000,00 €*		
Part du territoire	***34 239,00 €***	*20,0%*	*du montant global de l'opération (participation minimale requise de 20 %* ***pour rester éligible au fond vert et AEAP*** *)*

!! Le dossier FONDS VERT doit être déposé complet pour le 15/03 au plus tard !!

Protocole de travaux

Arrachage manuel de l'HFR

Dépôt de l'HFR sur l'aire de stockage

Intervention à l'aide du Truxor

Retrait de l'HFR à la pelle mécanique

Bras mort à Pont sur Sambre avant intervention

Bras mort à Pont sur Sambre après intervention

Bras mort à Pont sur Sambre avant intervention

Bras mort à Pont sur Sambre après intervention

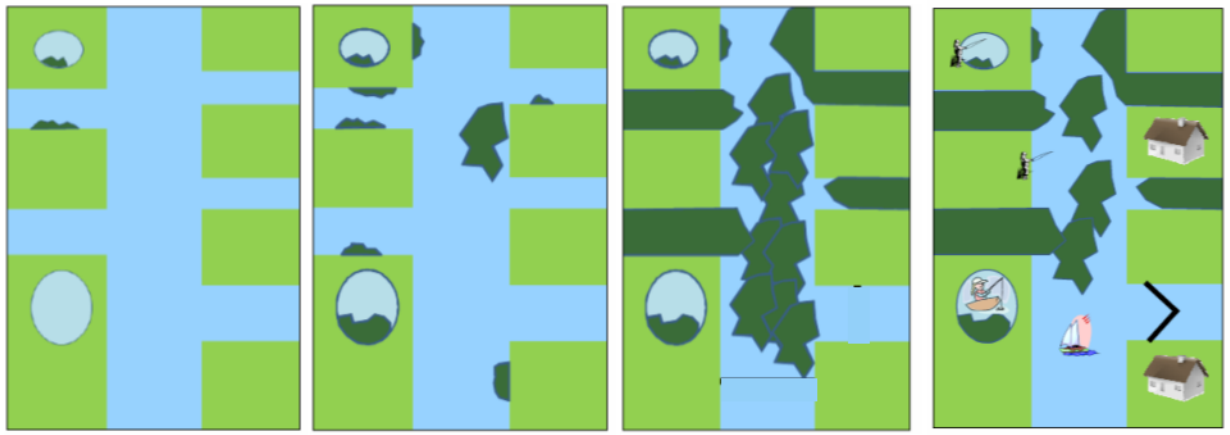

Type A :
Site peu impacté
Risque faible

Type B :
Site moyennement impacté
Risque modéré

Type C :
Site fortement impacté
Risque élevé

Type D :
Site fortement impacté et enjeux humains
Risque très élevé

Contraintes techniques :

- **Privilégier les interventions manuelles en début de saison pour optimiser les prestations (dans la mesure du réalisable)**
- **Nécessite un repérage préalable qui reste toujours difficile au vu des capacités de développement de la plante**
- **Intervention limitée au DPF ? Ou mise en œuvre des plans de gestion des Moa**
- **Précautions à prendre en cas d'interventions sur des sites sensibles (présence d'espèces, zone de frayère,…etc)**
- **Toujours pas de filière d'évacuation pérenne (stockage sur PF à Pont sur Sambre)**

Et après ? …

Modalités de poursuite de l'action

- **Quel suivi à l'avenir ?**
- **Quelles solutions pour une gestion pérenne à coût supportable ?**
- **Achat de matériel mutualisé ? Éligibilité Fonds Vert ?**
- **Meilleure Intégration dans les plans de gestion des cours d'eau**
- **Quid des plans d'eau privés et fossés et contre-fossés ?**
- **Quelle filière d'évacuation ?**

?